



MRC^{DES}
Chenaux
SI PROCHES

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À tous les membres du Conseil de la MRC des Chenaux,

AVIS SPÉCIAL vous est, par la présente, donné, par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de la MRC des Chenaux est convoquée par Monsieur Patrick Baril, greffier-trésorier, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le mercredi 9 septembre 2026 à 18 h et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance ;
2. Constatation de l'avis de convocation ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du règlement numéro 2026-157 décrétant une dépense et un emprunt de **1 734 000,00 \$** pour un investissement dans la société Énergie communautaire de la Rivière Batiscan S.E.C. ;
5. Période de questions ;
6. Clôture de la séance.

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce 4 septembre 2026.

Patrick Baril
Directeur général et greffier-trésorier

Signification de l'avis de convocation

Je soussigné, Patrick Baril, directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Chenaux, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 9 septembre 2026 a été signifié à chacun des membres du Conseil de la MRC des Chenaux le 4 septembre 2026, et ce, conformément au *Code municipal*.

Je donne ce certificat, le 4 septembre 2026.

Patrick Baril
Directeur général et greffier-trésorier